Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20261014-DE2026_68-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 07/10/2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Représenté :	1
Absent excusé :	1
Absent :	0
Votants :	19

Présents : Martine VALLÉE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL – Nathalie LE MOUËL – Alex NIVET – Vincent SAVALLE – Carole LE MERCIER Guillaume JEGO – Aurore DELMAS Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD – Christelle URVOIX – Lynda LE CAM– Matthieu LE GOUPIL

Absente excusée : Laurence FERNANDEZ pouvoir à Martine VALLÉE

Secrétaire de séance : Jocelyne LE TINNIER

DELIBERATION N°
2026/68

ACHAT BUTS DE FOOT RABATTABLES

Hervé LE DOUCEN informe le conseil municipal de la vétusté des buts de foot rabattables installés sur le terrain d'entrainement et utilisés par les jeunes. Il explique qu'afin de garantir la sécurité, il est nécessaire de procéder à leur remplacement. Hervé LE DOUCEN rajoute que cet achat pourrait faire l'objet d'une participation par la FFF.
Les entreprises SDU et SPORT NATURE ont été sollicitées pour présenter un devis.

SDU – SPORT & DÉVELOPPEMENT URBAIN		SPORT NATURE	
1 paire de foot à 8 rabattables	2 825.17 €	1 paire de foot à 8 rabattables	2 306.00 €
1 paire de buts rabattables sur mesure	2 825.17 €	1 paire de buts rabattables sur mesure	2 536.00 €
	244.53 €		
		8 fourreaux	300.88 €
2 paires de filets	205.32 €	8 mâts à sceller	229.52 €
		Bobine sandow	40.66 €
		2 paires de filets Filets	218.42 €
		Port & emballage	0.00 €
Depose équipements existants	770.00 €	Depose équipements existants	700.00 €
Installation montage nouveaux equipemer	3 066.68 €	Pose des nouveaux équipements	3 190.00 €
Test conformité	375.00 €	Test conformité	300.00 €
Total HT	**10 311.87 €**		**9 821.48 €**
TVA 20 %	**2 062.37 €**		**1 964.30 €**
TOTAL TTC	**12 374.24 €**		**11 785.78 €**

Il est précisé que même si la dépose est chiffrée, elle pourra être réalisée par les agents des services techniques.
Sur proposition de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** la proposition de SPORT NATURE pour 11 785.78 € TTC

Secrétaire de séance
Jocelyne LE TINNIER

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600